

Communiqué des associations Essonne Nature Environnement, la FAVO¹ et Vivre à Forges

Pollution aux PCB : arrêtons les dégâts !

Les prairies qui bordent la rivière Prédecelle, polluée au pyralène, vont-elles servir de bassin de rétention en cas de crues, étendant ainsi les zones polluées ?

L'Etat va-t-il prendre la responsabilité de condamner définitivement une activité agricole en autorisant le syndicat de l'hydraulique à réaliser un barrage au droit de l'ancienne zone industrielle des canaux à Limours, précisément à l'endroit où la concentration en PCB est la plus forte (jusqu'à huit fois le seuil de référence) ?

Le 29 avril 2013, les associations avaient déposé plainte après avoir appris qu'un troupeau entier de bovins avait été contaminé aux PCB en buvant l'eau de la rivière. Le parquet d'Evry avait ouvert une enquête préliminaire pour déterminer l'origine de la pollution. Plus d'un an après, l'enquête n'a toujours pas réussi à déterminer s'il s'agit d'une pollution accidentelle due à un vol de transformateur électrique ou d'un problème beaucoup plus grave : défaut de surveillance des installations par le passé ou négligences lors du démantèlement de la zone industrielle². Aucun contrôle de la qualité des eaux souterraines au droit du site n'a été effectué, un forage d'eau potable à proximité du site a été fermé sans qu'on en connaisse officiellement les raisons.

Pour les associations il est inadmissible qu'on dévie des eaux contaminées sur ces prairies alors que la source de la pollution n'est pas clairement identifiée et sans savoir si des substances dangereuses non-confinées pourraient continuer à se déverser dans la rivière.

Elles dénoncent également l'irresponsabilité des pouvoirs publics qui continuent de sous-estimer les incidences de cette contamination sur la santé des populations. La chasse reste autorisée et le gibier peut être consommé alors que le troupeau de bovins est toujours sous séquestre et interdit à la consommation !

Protéger les biens et les personnes, oui, mais pas à n'importe quel prix !

Un ouvrage lourd d'un coût exorbitant (1.400.000 €) condamnera définitivement l'activité d'élevage alors qu'il était possible de le remplacer par un ensemble d'équipements légers beaucoup moins pénalisants pour l'environnement et tout aussi efficaces sinon plus. La commission d'enquête chargée de donner son avis sur le programme de lutte contre les inondations avait conclu que *l'efficacité des dépenses engagées n'était pas démontrée ni comparée rigoureusement à d'autres solutions étudiées ou proposées* [par les associations].

A l'heure où tout le monde parle de réduire les dépenses des collectivités, pourquoi se précipiter dans des travaux qui risquent d'étendre les zones polluées et de mettre en péril une filière agricole déjà lourdement menacée ?

Pour les associations, aucun ouvrage ne devrait être autorisé avant l'adoption du plan de prévention des risques inondations de la vallée de la Prédecelle et tant que les résultats de l'enquête sur les causes de la pollution aux PCB ne sont pas connus.

Contact : Catherine GIOBELLINA
Administratrice d'Essonne Nature Environnement
Présidente de l'association Vivre à Forges
06 88 90 89 74
catherine.giobellina@gmail.com

¹Fédération des associations de protection de l'environnement de la haute vallée de l'Orge

² Une base de données du BRGM détaille les activités des anciennes usines installées près de la rivière et fait état de nombreuses substances dangereuses présentes sur le site jusqu'à la cession des terrains à la commune de Limours.